

Avis de modification

Informations sur la mise en œuvre d'un nouveau produit pour publication sur le site Web

Nom et code du métier ou de la profession : Électricien - bâtiment et entretien (309A)

Date de mise en œuvre de la nouvelle norme : lundi 19 juin 2023

Plan de mise en œuvre :

Norme de Formation par l'Apprentissage:

- Les apprentis qui ont commencé leur apprentissage conformément à la Norme de formation par l'apprentissage du 2003 peuvent terminer leur programme en suivant les objectifs de rendement établis dans celle-ci.
- Tous les apprentis dont les conventions de formation sont enregistrées le ou après le lundi 19 juin 2023 doivent être formés à la nouvelle norme de formation.
- La norme actuelle du programme d'études n'est pas mise en correspondance avec cette nouvelle norme de formation par l'apprentissage. Toutefois, une mise à jour de la correspondance sera incluse avec la nouvelle norme de programme d'études.

Accès standard

Norme de Formation par l'Apprentissage:

- Le nouveau registre sera accessible sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario.

Description Générale des modifications

La Norme de formation par l'apprentissage pour les électriciens et électriciennes de bâtiment et d'entretien (309A) a été mise à jour pour diverses raisons, dont les suivantes :

- Harmoniser le contenu avec les Normes professionnelles du Sceau rouge (NPSR) pour les électriciens de construction.
- Pour répondre aux changements technologiques et aux innovations dans le métier et le secteur.
- Remédier à l'ancienneté et aux lacunes de la norme de formation par l'apprentissage existante.
- mieux s'aligner sur la terminologie et les exigences des codes de l'électricité et des normes CSA connexes
- S'aligner et s'opposer plus clairement à la norme de formation par l'apprentissage actuelle pour les électriciens industriels.
- Refléter les exigences stylistiques actualisées
- S'aligner sur l'ébauche de la nouvelle norme sur le programme d'études

La structure de la nouvelle norme de formation par l'apprentissage est encore très proche de celle de la norme de formation précédente au niveau des ensembles de compétences, avec quelques changements apportés à l'ordre des ensembles de compétences pour mieux refléter un ordre plus logique et plus pratique. De plus, certains changements ont été apportés aux noms et aux regroupements de systèmes pour certains ensembles de compétences afin de mieux refléter la terminologie et les regroupements de la norme professionnelle actualisée du Sceau rouge ainsi que les changements et les innovations technologiques.

Au niveau du contenu, la terminologie a également été harmonisée dans l'ensemble de la norme de formation par l'apprentissage afin de correspondre plus précisément à la terminologie connexe utilisée dans les normes Z460 et Z462 de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ainsi que dans le Code canadien de l'électricité (CCE). Lorsque c'est possible et approprié, la terminologie a également été harmonisée avec celle du Sceau rouge. Ces rapprochements contribuent à l'uniformité et à la normalisation tout en permettant une certaine souplesse et une certaine variation pour refléter les besoins de l'Ontario.

Des améliorations, des modifications et des ajustements ont été apportés au contenu des compétences dans l'ensemble du document, y compris mais sans s'y limiter :

- Des détails plus clairs concernant les systèmes, les composants et les énoncés de conditions connexes (" comment/par ") afin de mieux répondre aux besoins du parrain/formateur et de l'apprenti pendant le processus de formation.
- La fusion ou la division du contenu de certaines compétences pour refléter les exigences de style et/ou les chevauchements dans les compétences et les conditions.
- Nouveau contenu harmonisé des compétences liées aux énergies renouvelables et aux systèmes de stockage, à la protection cathodique et au mentorat.
- Nouvelles compétences et nouveau contenu en matière de sécurité concernant les systèmes sous tension et hors tension, les substances dangereuses et l'équipement d'accès.
- Des renseignements supplémentaires propres au métier, notamment des liens vers des ressources, des considérations en matière de sécurité et des instructions, ont également été ajoutés.

Cette nouvelle norme de formation par l'apprentissage compte 13 ensembles de compétences et 179 compétences.